

GESTION DE LA SÉCURITÉ

L'ÉVACUATION D'UNE ZONE DE BAIGNADE

François Lépine
flepine@sauvetage.qc.ca



La gestion de la sécurité, ça ne s'improvise pas. Voici quelques éléments à garder en tête lorsqu'on planifie, pratique ou réalise l'évacuation d'une zone de baignade.

SITUATIONS EXIGEANT L'ÉVACUATION

- Un orage
- Une situation d'urgence majeure
- La présence de matière dangereuse dans la piscine ou dans la zone de baignade
- La recherche d'un enfant
- L'impossibilité de voir la surface noire située au point le plus profond du bassin
- Un accident vomitif ou fécal
- Un niveau de chlore supérieur à 5,0 mg/L ou inférieur à 0,3 mg/L

PRÉPARER LA PROCÉDURE D'ÉVACUATION

- S'entendre sur un code ou un signal d'évacuation
- S'entendre sur la façon de communiquer avec les usagers (consignes verbales et visuelles claires, politesse, courtoisie)
- Identifier les lieux de rassemblement et les accès pour évacuer l'installation

PRATIQUER L'ÉVACUATION

- Aviser les baigneurs et accompagnateurs de la pratique d'évacuation
- Effectuer une évacuation systématique du bassin à une heure précise
- Évacuer la piscine sous forme de jeu
- Chronométrer le temps d'évacuation du bassin et faire les ajustements nécessaires
- Demander un audit du plan d'urgence à la Société de sauvetage
- À noter : pour chaque visite d'un camp de jour, prévoir avec les moniteurs un moment pour pratiquer l'évacuation du bassin et le regroupement des enfants aux points de rassemblement. Les présences seront alors prises; une fois cette étape terminée, la baignade peut recommencer.

PRATIQUE RÉGULIÈRE : LES AVANTAGES

- Les usagers savent exactement quoi faire en cas d'évacuation.
- Les sauveteurs sont prêts.
- L'évacuation de la zone de baignade se fait plus rapidement et est moins stressante. <



Position officielle de la Société de sauvetage sur les orages au <http://www.sauvetage.qc.ca/contenu-splash.asp?id=413>.